

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUMBRES  
EN DATE DU MARDI 17 DECEMBRE 2013**

---

- **LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**
  
- **DECLARATION DE PROJET DE LA C.C.P.L. EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :**

Vu l'article R 123-23-2 du Code de l'Urbanisme,  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2012/04 du 04 Janvier 2012 sur l'avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal à ce qu'une procédure de déclaration de projet emportant modification du Plan d'Occupation des Sols soit engagée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres afin de permettre la réalisation du projet de piscine,

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'examen de la déclaration de projet que chaque conseiller a reçu avec sa convocation, à savoir :

- le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,
- le rapport et les conclusions de l'enquête publique dressés par le Commissaire enquêteur,
- le procès verbal de la réunion d'examen conjoint.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à la mise en compatibilité du P.O.S.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- **VENTE D'UN LOGEMENT RESIDENCE LEON BLUM**

La SA d'HLM Vilogia Logis 62 souhaite procéder à la cession du logement situé au n° 208 Résidence Léon Blum à Lumbres.

En temps que commune d'implantation du logement et la Collectivité ayant accordé sa garantie aux emprunts contractés pour la construction, le dossier est soumis au Conseil Municipal.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette vente.